

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 02.03.2021

Un demandeur d'asile privé  
tous les moyens de subsistance

Adresse : FORUM DES REFUGIES  
111 BD. DE LA MADELEINE CS 91036  
06004 NICE CEDEX  
Tel. 06 95 99 53 29  
[bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

**Mon représentant :**

Association «Contrôle public»  
<http://www.controle-public.com>  
[controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

**REFERE -PROVISION**

**LE CONSEIL D'ETAT,**  
section du contentieux,  
1 place du Palais Royal, 75100 PARIS  
[www.telerecours.conseil-etat.fr](http://www.telerecours.conseil-etat.fr)

**OBJET :** établir le juge des référés compétent dans la procédure référé.

Le 14.02.2021 j'ai déposé devant la Conseil d'Etat une demande d'indemnisation avec une requête visant à déterminer la compétence de la juridiction dans le cadre de l'action intentée contre les tribunaux et le préfet du département des Alpes-Maritimes. (Dossier de CE № 449748 )

À ce jour, le tribunal compétent n'a pas été déterminé. Cela m'oblige à déposer une demande de mesures provisoires auprès du Conseil d'Etat et à demander d'établir le juge des référés compétent dans la procédure référé -provision.

M. Ziablitsev S.

